



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 106419

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des membres du Syndicat national des journalistes de Radio France. En effet, les membres du SNJ redoutent une baisse du budget « piges et CDD », qui aurait pour conséquence pour Radio France de ne plus pouvoir couvrir l'information en région de façon convenable. Au cours de l'année 2005, Radio France a signé un accord pour pérenniser en CDI des emplois pourvus par des salariés en CDD. En conséquence, la réduction des budgets apparaît contradictoire au regard des embauches effectuées par Radio France. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur les mesures prises par la direction de Radio France.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales, le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de quarante-cinq postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, trente journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, dix intégrations étant prévues en 2007 et cinq en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106419

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10488

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11588